



EAGLE-CÔTE D'IVOIRE
RAPPORT 1^{ER} SEMESTRE 2024



RAPPORT SEMESTRIEL JANVIER- JUIN 2024

Le premier semestre 2024 a été marqué par des opérations et le renforcement des collaborations mises en place depuis mars 2018 avec le Ministère des Eaux et Forêts. L'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), auquel le projet EAGLE-Côte d'Ivoire apporte son appui technique, aussi à la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques et la Direction de la Police Forestière et de l'Eau du MINEF.

Dans la pratique, le projet a entrepris plusieurs actions avec les autorités ivoiriennes qui ont abouti à l'arrestation de plusieurs trafiquants d'espèces animales sauvages protégées. Les résultats ont été obtenus en collaboration avec l'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police Forestière et de l'Eau et la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques du MINEF.

Les opérations ont permis l'arrestation de huit (08) trafiquants de défenses d'éléphants, de chimpanzé et de peaux de panthères. Au total deux (02) défenses d'éléphants pesant quarante-deux (42) kg, un bébé chimpanzé et quatre (04) peaux de panthères ont été saisis.

Aussi, il est bien de noter que le suivi juridique dans les procédures relatives aux poursuites pénales des cas découlant des opérations, a permis d'écrouer quatre (04) personnes au pôle pénitentiaire d'Abidjan, une personne à la Maison d'arrêt et de correction de Tabou et deux personnes à la Maison d'arrêt et de correction de Soubré. Cinq (05) des personnes interpellées sont concernées par une procédure d'instruction, une autre personne a été libérée par le procureur lors du déferrement.

Les deux (02) autres ont été condamnés à deux mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 300.000 FCFA et douze (12) mois avec sursis assortie d'une amende de 100.000 francs CFA.

Un des objectifs d'EAGLE-Côte d'Ivoire vise la dissuasion, notamment l'application de peines fermes aux trafiquants demeure primordiale. Dans cette veine, le département légal a rencontré des procureurs et substituts de procureurs à l'effet de leur expliquer le bien-fondé de l'application de ces peines. Autre politique de dissuasion, le projet a procédé à la publication de 188 pièces médiatiques. Ces publications traitaient des arrestations opérées durant ce 1^{er} semestre.

Le présent rapport sera l'exposé de l'aperçu général des différentes activités menées au cours du premier semestre 2024 du projet EAGLE-Côte d'Ivoire, suivi d'un déroulement détaillé de ces activités.

EAGLE-CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT SEMESTRIEL

Janvier-Juin 2023

Vue d'ensemble

Investigations

Au total, 134 missions d'investigations ont été menées dans vingt (20) régions du pays, 180 cibles ont été identifiées. Les investigateurs ont activement produit des résultats menant à des cibles crédibles. Ce qui a d'ailleurs conduit à la réalisation de cinq (05) opérations d'arrestations de trafiquants de défenses d'éléphants, de peaux de panthères et d'un bébé chimpanzé tout au long du premier semestre 2024.

Opérations

Cinq opérations d'arrestations ont été réalisées durant le premier semestre de l'année 2024 dans quatre (04) régions du pays.

- La première opération du premier semestre s'est déroulée le samedi 17 février 2024 à Grabo, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Ce jour-là, un présumé trafiquant d'animaux fût interpellé avec un bébé chimpanzé âgé entre deux et trois ans. L'arrestation fut possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique. Le bébé chimpanzé saisi avait été acheminé depuis le Libéria, pays voisin jusqu'à Grabo en Côte d'Ivoire dans le but d'être vendu comme un animal de compagnie.

- La seconde opération s'est tenue le lundi 04 mars 2024 à Gabiadji à l'ouest de la Côte d'Ivoire. En ce lieu, quatre (04) présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants furent interpellés alors qu'ils tentaient de vendre deux (02) défenses d'éléphants pesant environ 42 kg. Ces derniers furent interpellés grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié l'assistance technique. Les éléments de l'enquête avaient révélé que les deux grosses pointes saisies étaient issues du braconnage d'éléphants au sein du parc national de Taï où il n'en resterait qu'environ 300 pachydermes. Les pointes d'éléphants furent retirées d'un éléphant adulte mâle bien connu des fichiers de son service.

- La troisième opération s'est déroulée le jeudi 7 mars 2024 à Soubré à l'ouest du pays. Dans cette localité située à proximité du parc national de Taï, un présumé trafiquant d'animaux fût mis aux arrêts avec deux peaux de panthères et une peau de ratel. L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié l'assistance technique.

- La quatrième opération fut liée à la troisième. En effet, les enquêtes menées aux lendemains de l'arrestation du trafiquant des deux peaux de panthères à Soubré, ont permis d'identifier le fournisseur de peaux. En fuite depuis le jeudi 7 mars 2024, ce fournisseur fût cueilli le dimanche 28 avril 2024 par les éléments de l'UCT, de l'OIPR, appuyés techniquement par EAGLE-Côte d'Ivoire dans les environs du village Bandikro dans la localité de Soubré. Les enquêtes ont révélé que ce dernier subventionnait les chasseurs traditionnels à l'effet de lui fournir les produits d'espèces fauniques rares. Les perquisitions à son domicile ont permis de saisir un fusil de type calibre 12, des cartouches, des morceaux de singes, de ratels, de crocodiles et de Bongo.

- La cinquième et dernière opération du premier semestre s'est déroulée le 19 juin 2024 à Man à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Dans cette localité, un présumé trafiquant fût interpellé avec deux peaux de panthères adultes. L'arrestation fut possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.

Légal

EAGLE-Côte d'Ivoire a fourni une assistance juridique pour les affaires devant les tribunaux.

- Suivi du procès à Tabou d'un présumé trafiquant de bébé chimpanzé, le 22 février 2024. Ce dernier a été condamné à deux mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 300.000 francs CFA.

- Suivi de l'affaire concernant les deux présumés trafiquants de perroquets interpellés le 11 avril 2023 à Abidjan. L'affaire a été mise en instruction par le pôle pénale économique et financier d'Abidjan.

- Suivi du procès du fugitif trafiquant de peaux de panthère à Soubré, le 07 mai 2024. Ce dernier a été condamné à douze (12) mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 100.000 francs CFA et interdiction de chasse pendant 5 ans.

Le service juridique a suivi l'affaire des quatre présumés interpellés le 4 mars à Gabiadji pour trafic d'ivoire. Ces derniers ont été déférés au pôle pénal économique et financier d'Abidjan. L'un d'eux a été libéré par le procureur et les trois autres mis sous mandat de dépôt. L'affaire les liant a été mise en instruction.

Le département juridique a également suivi l'affaire relative au trafiquant de peaux de panthère interpellé le 7 mars 2024 à Soubré. L'affaire a été mise en instruction et le prévenu a été mis sous contrôle judiciaire.

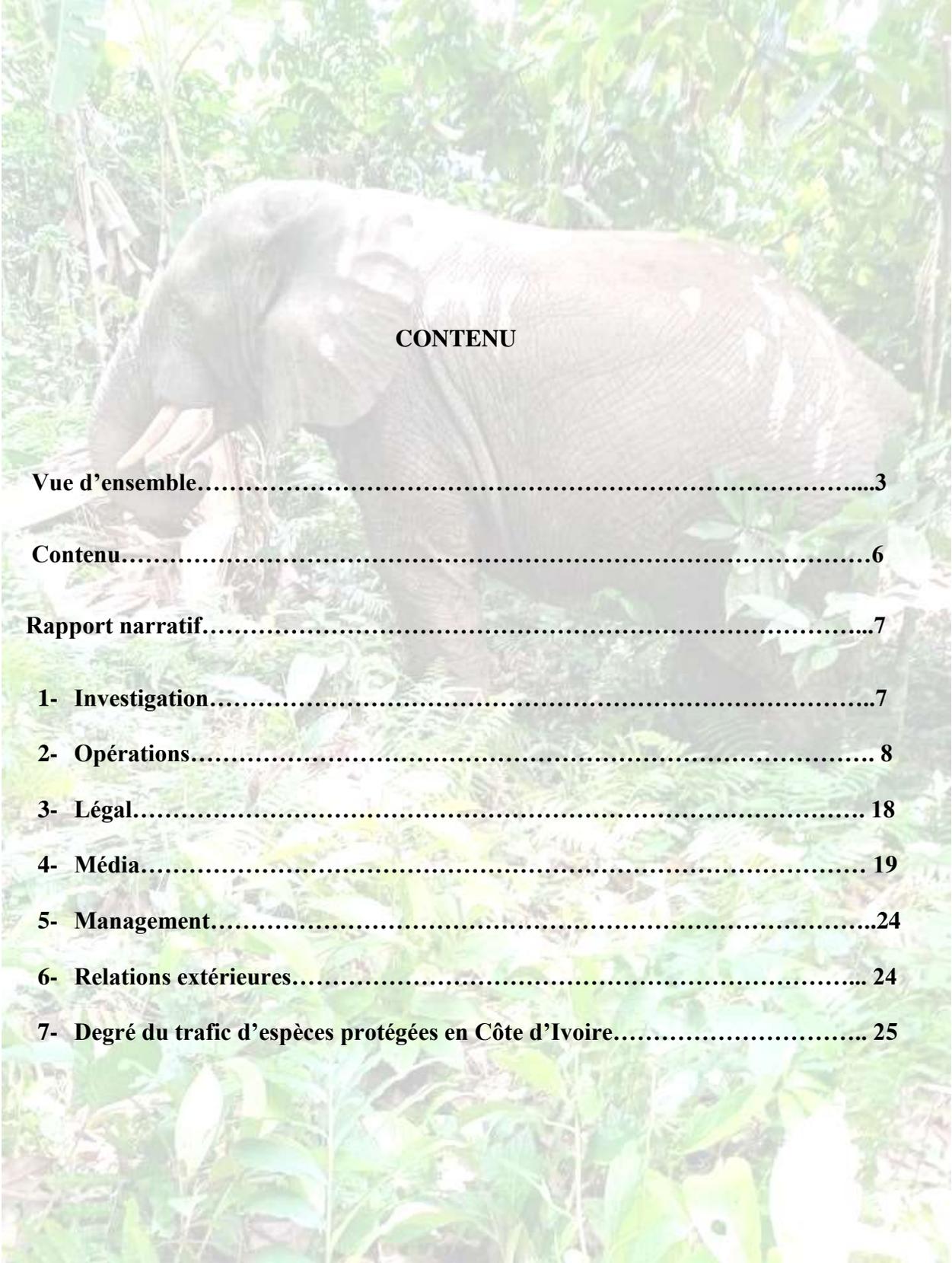
Aussi le département a suivi l'affaire du trafiquant de peaux de panthères interpellé le 19 juin 2024 à Man. Le présumé trafiquant a été déféré au pôle pénal économique et financier d'Abidjan puis mis sous mandat de dépôt. L'affaire le concernant a été mise en instruction.

Les procureurs ont été informés du processus avant et après les opérations d'arrestations des trafiquants.

Médias

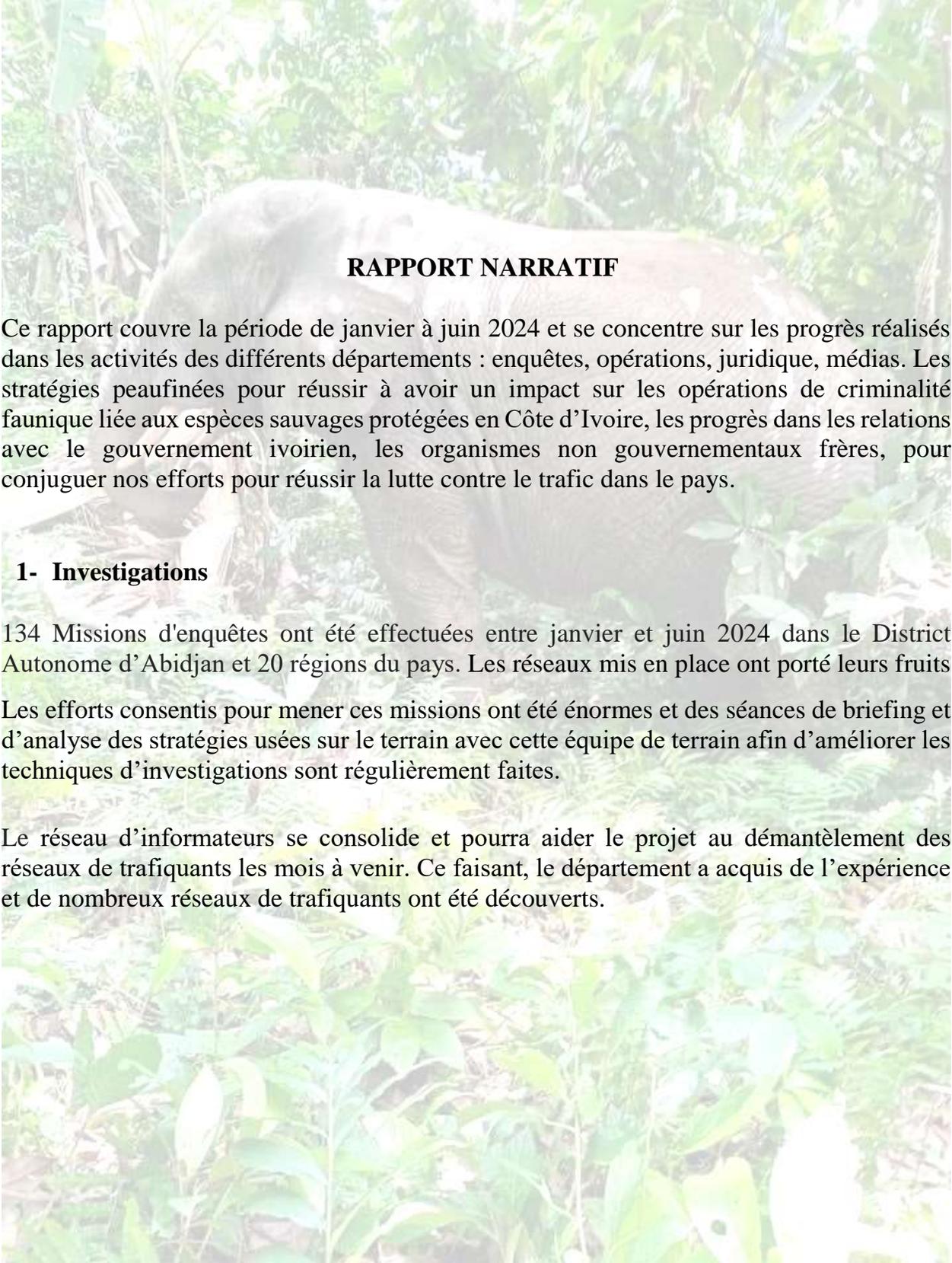
- Au total 188 articles médiatiques ont été produits dans les médias nationaux (Internet, radio, presse écrite).

Les articles traitaient des questions liées aux arrestations des trafiquants, les poursuites judiciaires et la lutte contre la corruption.



CONTENU

Vue d'ensemble.....	3
Contenu.....	6
Rapport narratif.....	7
1- Investigation.....	7
2- Opérations.....	8
3- Légal.....	18
4- Média.....	19
5- Management.....	24
6- Relations extérieures.....	24
7- Degré du trafic d'espèces protégées en Côte d'Ivoire.....	25



RAPPORT NARRATIF

Ce rapport couvre la période de janvier à juin 2024 et se concentre sur les progrès réalisés dans les activités des différents départements : enquêtes, opérations, juridique, médias. Les stratégies peaufinées pour réussir à avoir un impact sur les opérations de criminalité faunique liée aux espèces sauvages protégées en Côte d'Ivoire, les progrès dans les relations avec le gouvernement ivoirien, les organismes non gouvernementaux frères, pour conjuguer nos efforts pour réussir la lutte contre le trafic dans le pays.

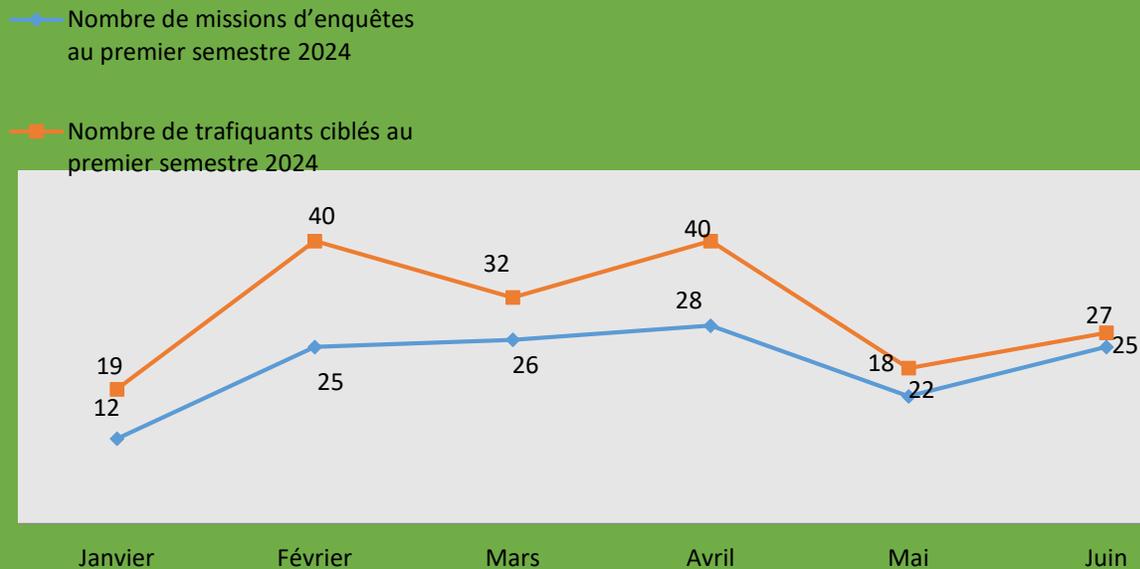
1- Investigations

134 Missions d'enquêtes ont été effectuées entre janvier et juin 2024 dans le District Autonome d'Abidjan et 20 régions du pays. Les réseaux mis en place ont porté leurs fruits

Les efforts consentis pour mener ces missions ont été énormes et des séances de briefing et d'analyse des stratégies usées sur le terrain avec cette équipe de terrain afin d'améliorer les techniques d'investigations sont régulièrement faites.

Le réseau d'informateurs se consolide et pourra aider le projet au démantèlement des réseaux de trafiquants les mois à venir. Ce faisant, le département a acquis de l'expérience et de nombreux réseaux de trafiquants ont été découverts.

Graphique récapitulatif du nombre d'enquêtes et du nombre de trafiquant identifié au premier semestre 2024



2-Opérations

Cinq (05) opérations d'arrestations de trafiquants de défenses d'éléphants, d'un bébé chimpanzé et de peaux de panthères ont été réalisées au cours de ce premier semestre.

Au total, huit (08) présumés trafiquants de défenses d'éléphants, de chimpanzé et de peaux de panthères. Les produits fauniques saisis sont deux (02) défenses d'éléphants pesant 42 kg, un bébé chimpanzé et quatre (04) peaux de panthères ont été saisis.

- **Le 17 février 2024**, un présumé trafiquant d'animaux fût mis aux arrêts le samedi 17 février 2024 à Grabo, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire avec un bébé chimpanzé âgé entre deux et trois ans.

Cette arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.



Le bébé chimpanzé saisi que le présumé trafiquant tentait de marchander avait été acheminé depuis le Libéria, pays voisin jusqu'à Grabo en Côte d'Ivoire dans le but d'être vendu comme un animal de compagnie.

Le bébé chimpanzé saisi a été remis à l'ONG Akatia, une ONG œuvrant activement pour la réhabilitation des chimpanzés issus du trafic en Côte d'Ivoire sur instruction de la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques. L'ONG se charge de le réhabiliter dans le sanctuaire des chimpanzés où le bébé grandit parmi d'autres orphelins.



Ce grand singe est listé comme espèce en danger critique d'extinction depuis 2016 par l'UICN. Cette organisation estime entre 1500 et 2000, le nombre de chimpanzés vivant en Côte d'Ivoire.



La population de chimpanzés a chuté de plus de 90% en Côte d'Ivoire entre 1990 et 2007, notamment en raison de la perte de leur habitat. Selon le réseau EAGLE, la chasse pour la capture est également une des causes de la disparition de l'espèce.

Le 4 mars 2024, quatre individus, dont un ancien militaire, étaient appréhendés à Gabiadji dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire pour trafic présumé d'ivoires d'éléphants. Ils détenaient deux défenses d'éléphant pesant environ 42 kg.

L'arrestation fût possible grâce à la coopération entre l'UCT, la DPFE-MINEF, et avec l'assistance de EAGLE-Côte d'Ivoire.



Les défenses d'ivoire saisies provenaient du braconnage dans le parc national de Taï, où seulement environ 300 éléphants subsistent. L'éléphant braconné d'environ 4 tonnes était bien connu des fichiers de la Direction de la zone sud-ouest de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR).

En Côte d'Ivoire, le nombre d'éléphants a diminué de moitié en 30 ans, passant de plus de 1139 individus dans 26 habitats à seulement environ 300, selon un rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la nature publiée en 2016.

Les éléphants sont constamment abattus pour leurs ivoires vendus à prix d'or sur le marché asiatique. A titre d'exemple, le 21 mars 2022, un braconnier, trafiquant avait été arrêté en flagrant délit de détention et de tentative de commercialisation de pointes d'ivoires à Bondoukou. Ce trafiquant procédait à la chasse des éléphants depuis 2013 au sein du parc national de la Comoé. Il avait en sa possession 5 défenses d'ivoires et une queue d'éléphant. Ces produits fauniques qu'il tentait de commercialiser étaient le fruit du braconnage d'éléphants qu'il effectuait au sein du parc national de la Comoé situé à une centaine de kilomètres de la ville de Bondoukou.



Depuis 2017, date d'implantation de l'Ong EAGLE en Côte d'Ivoire, plusieurs trentaines de réseaux de trafiquants d'ivoires ont été démantelés. 198 pointes d'ivoires bruts pesant 802,22 kg, 198 objets d'ivoires sculptés, 8 pointes d'ivoires polies ont été saisis.

Ces saisies ont été possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la Police Forestière et de l'Eau du ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF).

Le jeudi 7 mars 2024, un présumé trafiquant d'animaux fût interpellé avec deux peaux de panthères juvéniles qu'il tentait de vendre. L'arrestation fût possible grâce à la coopération entre l'UCT, la DPFE-MINEF, et avec l'assistance de EAGLE-Côte d'Ivoire.



Au moment des faits, le présumé trafiquant fût interpellé avec une peau de panthère juvénile. Ce dernier avait par ruse laissé la seconde peau chez un chef traditionnel. Les enquêtes de l'UCT ont permis de localiser la seconde peau au domicile d'un chef traditionnel de la région de la Nawa. Le présumé trafiquant y avait stocké les peaux à l'effet d'avoir le protectorat de ce dernier et échapper ainsi à une éventuelle interpellation suite à son commerce de peaux d'espèces protégées.



L'enquête avait révélé que ce présumé trafiquant subventionnait des braconniers à l'effet de lui fournir des produits d'espèces animales rares.



La panthère est intégralement protégée au titre de l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

(CITES) depuis juillet 1975, c'est-à-dire que l'exportation d'un spécimen nécessite la délivrance et la présentation préalables d'un permis d'exportation.

En Côte d'Ivoire, la panthère est inscrite à l'annexe I de la loi ivoirienne n°94-442 du 16 août 1994 portant modification de la loi n°65-255 du 04 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse. L'animal est intégralement protégé, donc le transport, la capture, la possession, la commercialisation d'un spécimen vivant ou mort est formellement interdit.

Le 28 avril 2024, un fugitif présumé trafiquant de peaux de panthère fût interpellé à Bandikro, localité située à une vingtaine de km de Soubré, au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Ce dernier était nommément cité dans l'opération qui avait conduit à l'arrestation d'un présumé trafiquant de deux peaux de panthères le 7 mars 2024. L'affaire avait été mise en instruction pour espérer trouver d'éventuels complices.

L'arrestation fût possible grâce à la coopération entre l'UCT, la Direction de la zone sud-ouest de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR), et avec l'assistance de EAGLE-Côte d'Ivoire.



Le fugitif avait pour mode opératoire la subvention des chasseurs traditionnels à l'effet de lui fournir les produits d'espèces fauniques rares pour les commercialiser dans la ville de Soubré. Les perquisitions effectuées dans sa maisonnée avaient permis de saisir un fusil de type calibre 12, des cartouches, des morceaux de singes, de ratels, de crocodiles et de Bongo.

Le 19 juin 2024, un présumé trafiquant d'animaux a été mis aux arrêts le mercredi 19 juin 2024, à Man, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ce dernier avait été interpellé au moment où il s'appropriait à écouler deux (2) peaux de panthère adulte dissimulées dans un sac.



L'arrestation fût possible grâce à la coopération entre l'UCT, la DPFE-MINEF, et avec l'assistance de EAGLE-Côte d'Ivoire. L'enquête a révélé que les peaux de panthère saisies provenaient du Mali, un pays frontalier à la Côte d'Ivoire.



Les peaux de panthères saisies ont été acquises illégalement au Mali puis transportées en Côte d'Ivoire dans le but d'être vendues.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a classé la panthère comme quasi menacée en 2008, puis a élevé le classement à espèce vulnérable en 2016. Les principales menaces pesant sur l'espèce sont le trafic pour sa peau et ses os, utilisés en pharmacopée traditionnelle asiatique ainsi que les conflits avec les propriétaires de bétail et la raréfaction de ses proies.



Tableau des Opérations du projet EAGLE-Côte d'Ivoire

Nombres d'opérations réalisées	Nombres de trafiquants arrêtés au cours des opérations	Types et quantités des produits fauniques saisis, autres saisies
05	08	02 défenses d'éléphants pesant 42 kg, un bébé chimpanzé et 4 peaux de panthères ont été saisis.

Tableau de répartition des saisies de contrebandes par opérations 1^{er} Semestre 2024

Opérations / Saisie	Opération à Grabo le 17 février 2024 à Grabo	Opération à Gabiadjji le 4 mars	Opération à Soubré le 7 mars 2024	Opération à Soubré le 28 avril 2024	Opération à Man le 19 juin 2024
Ivoires		02 pointes de 42 kgs saisies			
Peaux de panthères			02 peaux de panthères saisies		02 peaux de panthères saisies
Chimpanzé	Un (01) bébé chimpanzé saisi				
Autres				Fusils calibre 12, des cartouches ; des morceaux de singes, de ratels, de crocodiles et de Bongo saisis.	

3- Légal

Le département juridique a travaillé sur le suivi juridique avant, pendant et après l'arrestation des trafiquants.

Le département juridique d'EAGLE-Côte d'Ivoire a effectué des séries de rencontres avec les Procureurs de la République près les tribunaux d'Abidjan-Plateau, du pôle pénal économique et financier d'Abidjan ou de leurs substituts pour faire le suivi des affaires judiciaires des 5 trafiquants interpellés.

- Suivi du procès d'un présumé trafiquant de bébé chimpanzé à Tabou, le 22 février 2024. Ce dernier a été condamné à deux mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 300.000 francs CFA.

- Suivi de l'affaire concernant les deux présumés trafiquants de perroquets interpellés le 11 avril 2023 à Abidjan. L'affaire a été mise en instruction par le pôle pénal économique et financier d'Abidjan.

- Suivi du procès du fugitif trafiquant de peaux de panthère à Soubré, le 07 mai 2024. Ce dernier a été condamné à douze (12) mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 100.000 francs CFA et interdiction de chasse pendant 5 ans.

Le service juridique a suivi l'affaire des quatre présumés interpellés le 4 mars à Gabiadji pour trafic d'ivoire. Ces derniers ont été déférés au pôle pénal et économique et financier d'Abidjan. L'un d'eux a été libéré par le procureur et les trois autres mis sous mandat de dépôt. L'affaire les concernant a été mise en instruction.

Le département juridique a également suivi l'affaire relative au trafiquant de peaux de panthère interpellé le 7 mars 2024 à Soubré. Le prévenu a été mis sous contrôle judiciaire.

Aussi le département a suivi l'affaire du trafiquant de peaux de panthères interpellé le 19 juin 2024 à Man. Le présumé trafiquant a été déféré au pôle pénal et économique et financier d'Abidjan puis mis sous mandat de dépôt. L'affaire le liant a été mise en instruction.

Récapitulatif des activités du département juridique

Nombre de missions Abidjan et District	Nombre de mission hors Abidjan	Nombre de trafiquants derrière les barreaux :	Nombre de trafiquants jugés	Les peines de prison durant le semestre	Nombre de trafiquants condamnés	Nombre d'audiences suivies
02	05	6 au Pôle pénal et pénitenciaire d'Abidjan (ex-Maca)	02	2 mois avec sursis ; 12 mois avec sursis.	02	02

4- Média

Au total 188 articles médiatiques ont été produits dans les médias nationaux (Internet, radio, presse écrite).

Les articles traitaient les questions liées aux arrestations de trafiquants, à la protection de la faune, à l'application de la loi faunique, les poursuites et la lutte contre la corruption.

Le responsable média a aussi rencontré au cours du premier semestre, des journalistes des médias locaux.

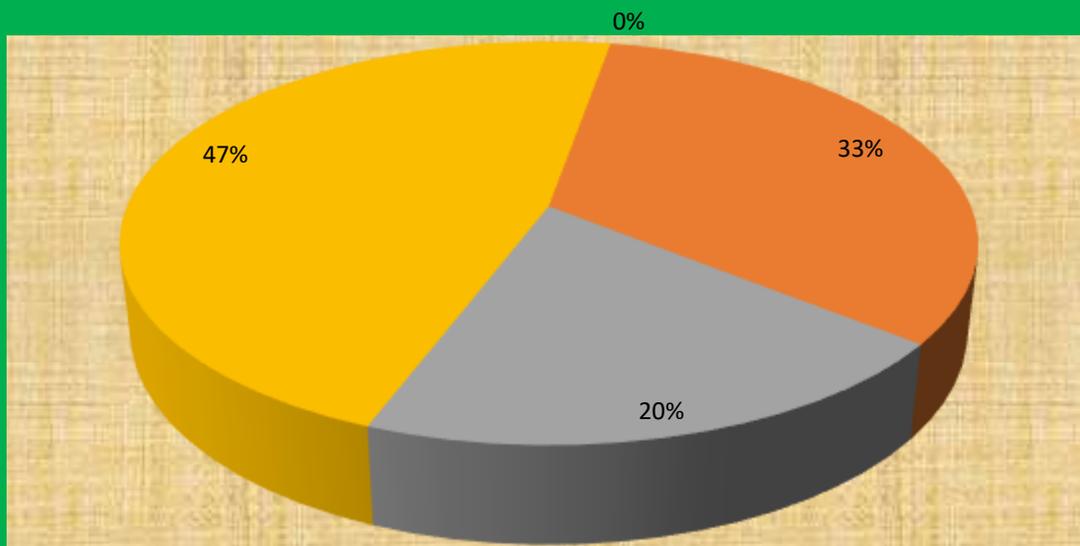
Les échanges ont porté sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Côte d'Ivoire. Il a été surtout question au cours de la rencontre d'expliquer aux journalistes ce que fait EAGLE-Côte d'Ivoire et de les faire comprendre la nécessité de sensibiliser les populations sur les risques qu'elles encourent en s'adonnant au trafic d'espèces sauvages protégées.

Tableau de répartition des pièces médiatiques

Nombre total de pièces			
Médiatiques : 188			
Télévision	Radio	Presse écrite	Internet
0	63	37	88

Graphique relatif aux publications médiatiques du semestre

■ Télé ■ Radio ■ Presse écrite ■ Internet



La presse en images

OCIETE N° 5290 du mardi 27 février 2024 **le JOUR**

Protection de la faune/ Grabo
Un trafiquant d'animaux prend 2 mois de prison

Un présumé trafiquant d'animaux a été mis aux arrêts le samedi 17 février 2024 dans la sous-préfecture de Grabo, située dans la région de San-Pedro. Il a été appréhendé avec un bébé chimpanzé âgé de deux ou trois ans.

Grâce à une collaboration de l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), avec la direction de la police forestière et de l'Etat, structure sous tutelle des réserves des faunes et forêts (Dpfe-miner), et d'Eagle-Côte d'Ivoire, un présumé trafiquant d'animaux a été mis aux arrêts dans la sous-préfecture de Grabo, située dans la région de San-Pedro. Il a été appréhendé avec un bébé chimpanzé âgé de deux ou trois ans. D'après les faits, c'est en début de la matinée du samedi 17 février 2024, que les hommes de l'Uct et de la Dpfe-miner, avec l'appui technique d'Eagle-Côte d'Ivoire, une ong spécialisée dans la lutte contre le trafic des espèces animales sauvages protégées, sont arrivés à Grabo où opérait un présumé trafiquant de bébé chimpanzé. L'assaut a été mené au moment où ce dernier s'apprêtait à commercialiser l'animal. Sur lui, un bébé chimpanzé a été saisi, une personne

d'Eagle-Côte d'Ivoire dans la ville de Bôhloquin. A cette opération d'arrestation de trafiquants, s'ajoutent en mai 2023, la saisie d'un bébé chimpanzé à Gôgôgô grâce à la coopération des mêmes acteurs. L'interpellation réussie, le présumé trafiquant a été conduit au commissariat mixte de Tabou qui peut être gardé à vue et subir son interrogatoire. Il a été par la suite détenu le mardi 20 février 2024, devant la section de Tribunal de Tabou. Il a été poursuivi "pour trafic de bébé chimpanzé". Il a été condamné à 2 mois de prison avec sursis assorti d'une amende de 300.000 CFA. Le bébé chimpanzé a été remis à Dong "Akantia" sur instruction de la direction de la faune et des ressources cynégétiques (Dfrc), le dimanche 19 février 2023. Cette organisation non gouvernementale se charge de la réhabilitation dans le sanctuaire des chimpanzés où le bébé pourra grandir parmi d'autres orphelins. Ce grand singe est listé comme espèce en danger critique d'extinction depuis 2016 par l'Uica. Cette organisation estime entre 1500 et 2000, le nombre de chimpanzés vivant en Côte d'Ivoire. La population de chimpanzés a chuté de plus de 90% au Côte d'Ivoire entre 1990 et 2007, notamment en raison de la perte de leur habitat.

Adama Coulibaly

Article paru dans le journal « Le Jour plus » du 27 février 2024.

Sujet : Interpellation d'un trafiquant de chimpanzé à Grabo

TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS

TRAFFIC D'ANIMAUX
Des trafiquants dont un ex-militaire interpellés avec deux ivoires d'éléphants

Quatre présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants ont été mis aux arrêts le lundi 18 mars 2024, à Gabiadji, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire avec deux défenses d'éléphants pesant environ 42 kg. Ces derniers ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écarter leur trophée de chasse dans une enceinte de la ville. Les arrestations ont été possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (Uct), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (Dpfe-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié de l'assistance technique. C'est en début de matinée du 18 mars 2024, que les hommes de l'Uct, de la Dpfe-MINEF avec l'appui technique de EAGLE-Côte d'Ivoire, une ONG spécialisée dans la lutte contre le trafic des espèces animales sauvages protégées sont arrivés dans la ville de Gabiadji où étaient retranchés quatre présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants. L'assaut a été mené au moment où ces derniers s'apprêtaient à passer à la vente de leur contrebande. Les quatre trafiquants dont un ex-militaire ont été interpellés avec en leur possession deux grosses pointes d'ivoires d'éléphants appartenant à un éléphant adulte. Selon les éléments de l'enquête, les deux grosses pointes saisies sont le fruit du braconnage d'éléphants au sein du parc national de Tai où il n'en restait qu'environ 300 pachydermes. Une version des faits soutenue par le colonel Diarrassouba Abdoulaye, directeur de la zone sud-ouest de l'Office ivoirien des parcs et réserves (Oipr) qui précise que les pointes d'éléphants ont été retirées d'un éléphant adulte mâle bien connu des riches de son service.

Cet éléphant a été abattu dans la partie sud du Parc national de Tai. Il devait faire l'objet de pose de coller cette année. C'était planifié pour le mois de mai. Je suis peiné en tant que conservateur. Tuer un éléphant de cette taille, c'est malheureux. C'est douloureux », a déclaré l'officier supérieur pour qui la perte de cet éléphant constitue une grosse perte pour le monde de la conservation et pour la Côte d'Ivoire.

Il a poursuivi en appelant les autorités administratives, politiques et communautés locales à une implication dans la sensibilisation pour atteindre l'objectif de conservation.

Nous sommes une cinquantaine d'agents pour 536.000 ha. A cela s'ajoute le Cavalry qui fait 68.000 ha pour le même effectif. On ne peut pas réussir la conservation si on n'a pas l'appui des communautés locales, autorités administratives et politiques et même des autres forces de défense et de sécurité pour atteindre les objectifs de conservation. Les Ong doivent s'impliquer davantage dans la sensibilisation des activités de protection. C'est un appel que nous lançons à tout le monde, aux décideurs politiques de mettre plus de moyens à notre disposition pour la conservation des aires protégées », a martelé le Colonel Diarrassouba Abdoulaye.

Koné Sibiranin avec sercom

Article paru dans l'hebdomadaire « Allo police » du 18 mars 2024.

Sujet : Arrestation de 4 présumés trafiquants à Gabiadji

Guerre contre le braconnage à Soubré

Un présumé trafiquant d'animaux interpellé avec 2 peaux de panthères

A Soubré, grâce à la collaboration entre la structure Eagle-Côte d'Ivoire et l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), un présumé trafiquant d'animaux en possession de 2 peaux de panthères a été interpellé.



Un présumé trafiquant d'animaux a été interpellé avec 2 peaux de panthères.

Un présumé trafiquant d'animaux a été mis aux arrêts le mardi 7 mars 2024 à Soubré. Il était en possession de deux peaux de panthères et d'une peau de ratel. L'arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Forêts et Faune (Dpfc-Forêt) et Eagle-Côte d'Ivoire. L'assaut a été lancé au moment où ce dernier s'apprêtait à passer à la vente. Il a été

interpellé avec une peau de panthère juvénile. Les éléments de l'Uct ont saisi une deuxième peau de panthère juvénile et une peau de ratel chez un chef traditionnel de la région de la Nana. Le présumé trafiquant a été stocké les peaux d'animaux dans le but d'éviter le procureur du chef et d'échapper à une éventuelle interpellation. Selon les premières éléments de l'enquête, l'homme sollicitait des braconniers à l'effet de lui fournir des produits d'espèces animales rares. Arrêté pour

flagrant délit de détournement, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques", le prévenu a été placé en garde à vue au commissariat de Soubré, et ensuite défilé le mercredi 13 mars 2024 à la section de Tribunal de Soubré. L'affaire a été mise en procédure de flagrant délit. Il a été placé sous mandat de dépôt. Si le contrebandier ou receleur coupable, il risque une peine de prison allant de 2 à 12 mois assortie d'une amende de 3.000 F CFA à 300.000 F CFA. Les

biens ont indiqués que les peaux de panthères saisies chez le trafiquant sont celles de deux jeunes panthères qui s'est pas en le temps de se reproduire. L'Union internationale pour la conservation de la nature (Uin) a classé la panthère comme quasi menacée en 2008, elle a élevé le classement à espèces vulnérables en 2016. Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont le trafic pour sa peau et ses usages en pharmacopée traditionnelle asiatique, ainsi que les conflits avec

les propriétaires de bétail. La panthère est protégée au titre de l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sau-

Alana Coulibaly

Transformation digitale pour la Jeunesse africaine "Tini", le centre d'innovation régional d'Abidjan lancé



Les personnalités ont célébré plusieurs programmes spécifiques d'accompagnement. (Ph. Dc)

Le 18 mars 2024 à Abidjan, Aïda-Rosa Coué Directrice Régionale d'Africa global logistics (Agl) pour la Côte

d'Ivoire a réalisé plusieurs programmes spécifiques d'accompagnement. Elle a



Mari/ Lutte contre le trafic d'animaux

Un présumé trafiquant poursuivi pour braconnage et trafic de peau de panthère

Un présumé trafiquant d'animaux a été mis aux arrêts à Man, en possession de deux peaux de panthères. L'arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Forêts et Faune (Dpfc-Forêt) et Eagle-Côte d'Ivoire.



Un présumé trafiquant d'animaux a été mis aux arrêts le mercredi 28 juin 2024 à Man. Il est en possession de deux peaux de panthères et d'une peau de ratel. L'arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Forêts et Faune (Dpfc-Forêt) et Eagle-Côte d'Ivoire. L'assaut a été lancé au moment où ce dernier s'apprêtait à passer à la vente. Il a été interpellé avec une peau de panthère juvénile. Les éléments de l'Uct ont saisi une deuxième peau de panthère juvénile et une peau de ratel chez un chef traditionnel de la région de la Nana. Le présumé trafiquant a été stocké les peaux d'animaux dans le but d'éviter le procureur du chef et d'échapper à une éventuelle interpellation. Selon les premières éléments de l'enquête, l'homme sollicitait des braconniers à l'effet de lui fournir des produits d'espèces animales rares. Arrêté pour

flagrant délit de détournement, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques", le prévenu a été placé en garde à vue au commissariat de Man, et ensuite défilé le mercredi 28 juin 2024 à la section de Tribunal de Man. L'affaire a été mise en procédure de flagrant délit. Il a été placé sous mandat de dépôt. Si le contrebandier ou receleur coupable, il risque une peine de prison allant de 2 à 12 mois assortie d'une amende de 3.000 F CFA à 300.000 F CFA. Les biens ont indiqués que les peaux de panthères saisies chez le trafiquant sont celles de deux jeunes panthères qui s'est pas en le temps de se reproduire. L'Union internationale pour la conservation de la nature (Uin) a classé la panthère comme quasi menacée en 2008, elle a élevé le classement à espèces vulnérables en 2016. Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont le trafic pour sa peau et ses usages en pharmacopée traditionnelle asiatique, ainsi que les conflits avec les propriétaires de bétail. La panthère est protégée au titre de l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sau-

Alana Coulibaly

Bingerville/ Eglise du christianisme caléste La paroisse "La nouvelle Jérusalem" appelle à l'amour et à la paix



L'Église du christianisme caléste "La nouvelle Jérusalem" appelle à l'amour et à la paix. Elle a organisé une messe de prière et de méditation le dimanche 27 juin 2024 à Bingerville. Le pasteur a encouragé les fidèles à vivre dans l'unité et la fraternité, et à travailler ensemble pour le bien-être de la communauté. Il a également appelé à la paix et à la justice, et à résister à la tentation du malin. La messe a été célébrée dans une atmosphère de recueillement et de prière. Le pasteur a conclu sa prédication par une prière de bénédiction. Cette messe a été suivie par un grand nombre de fidèles.

lejour logo and contact information for various services and locations.

Article paru dans le quotidien « Le Jour Plus » du 19 mars 2024.

Sujet : Interpellation d'un trafiquant de peaux de panthère à Soubré

Article paru dans le quotidien « Le Jour Plus » du 28 juin 2024.

Sujet : Arrestation d'un présumé trafiquant de peaux de panthères à Man

Fratmat.info
ACCUEIL ÉDITOS POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ SPORTS CULTURE RÉGIONS ÉTRANGER FOCUS MÉTÉOROLOGIE

Nouvelle Mercedes-Benz C-Class E

Trafic d'ivoire en Côte d'Ivoire (DR)

Parc national de Tai/ Un éléphant de 4 tonnes abattu : 4 individus dont un ex-militaire interpellés

Par Mélédje Tresore
Le 18/02/24 à 11:51
modifié 18/02/24 à 11:51

Appartenant à un éléphant adulte de près de 4 tonnes, deux pointes d'ivoires d'éléphants de près de 42 kg ont été saisies le lundi 04 mars 2024 à Gabiadji, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire. C'était au cours d'une opération conjointe entre l'Unité de lutte contre le

EN CONTINU
00:02

SPORTS
Supercoupe de la CAF 2024 : Riyad accueille, le vendredi 27 septembre, la finale opposant Al Ahly au Zamalek SC

21:21

SPORTS
Football/Les Éléphants Imams dominent le terrain : Côte d'Ivoire 3 - 0 Mali

20:34

Article publié par le média gouvernemental « Fratmat.info » le 18 mars 2024.

Sujet : Interpellation de 4 trafiquants d'ivoires à Gabiadji

LEMANDAT
ACCUEIL ACTUALITÉ LEXIQUE REPORTAGE VIDÉO PHOTOS ÉVÉNEMENTS COMMUNIQUÉS S'ABONNER

Recherche...

Man : Un présumé trafiquant d'animaux interpellé avec 2 peaux de panthères, déféré à Abidjan

ACTUALITÉ MANON SOCIÉTÉ

Par MAHMOUD EKOUANE | 27 JUIN 2024

Un présumé trafiquant d'animaux a été mis aux arrêts le mercredi 19 juin 2024 à Man, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire avec deux peaux de panthères adultes. Ce dernier a été interpellé au moment où il s'apprêtait à acquiescer ses trophées de chasse dans une enceinte de la ville. L'arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPEF-MINEP) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié l'assistance technique.

ALHAMI Commodities
COMMERCIALISATION DES PRODUITS TROPICAUX & MANUFACTURÉS
CONTACTEZ-NOUS
Afriland

15 ans
LEMANDAT

Article publié par « Le Mandat », le plus grand média en ligne de Côte d'Ivoire le 27 Juin 2024.

Sujet : Interpellation d'un présumé trafiquant de peaux de panthères à Man

5- Management

Au cours du semestre, EAGLE-Côte d'Ivoire est resté sur la bonne dynamique de l'année précédente pour booster les activités de manière quantitatives et qualitatives dans tous les départements. Ce qui a permis la mise aux arrêts de huit (08) trafiquants réalisés durant ce 1^{er} semestre 2024.

Le coordonnateur a consenti des efforts dans l'optique d'atteindre les objectifs du projet. Dans cette veine, il a suivi les dossiers d'accord de collaboration d'avec le MINEF, l'UCT, et rencontré bien d'autres acteurs d'application de la loi.

Le Coordinateur du projet a également coordonné les activités de tous les autres départements et fait des sessions de formation pour renforcer les capacités de l'équipe et une amélioration surtout des investigations.

6- Relations extérieures

En vue d'établir de nouvelles relations et de renforcer celles existantes avec les autorités et les acteurs d'application de la loi impliqués dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages menacées d'extinction, quelques collaborateurs techniques ont été rencontrés, notamment l'UCT. Le coordonnateur a en effet, rencontré à maintes reprises les officiers de l'UCT, à l'effet d'avancer sur les grandes enquêtes et de préparer les deux opérations qui ont eu lieu durant le premier semestre 2024.

Le coordonnateur du projet EAGLE-Côte d'Ivoire a eu également une rencontre avec des responsables de l'OIPR afin de discuter des arrestations, des opérations de Gabiadji et de Soubré car les ivoires et les peaux saisies provenaient probablement du parc national de Taï. Il a été décidé une collaboration étroite pour les enquêtes concernant ces deux affaires avec l'administration en charge du parc de Taï.

Le 02 mai 2024, le coordonnateur a eu à rencontrer un conseiller politique de l'Ambassade de France afin de discuter de la problématique du trafic des espèces protégées. Dans la même journée du 02 mai 2024, le coordonnateur a procédé à un échange avec la première adjointe du procureur du Pole Pénal Economique et Financier afin de discuter de la collaboration entre EAGLE et le parquet et des affaires en cours au Pôle Pénal et Economique.

Le 30 mai, le Coordinateur a rencontré des conseillers politiques ainsi qu'un attaché financier au trésor de l'ambassade des Etats-Unis afin de discuter des derniers résultats du projet et des difficultés rencontrées sur le terrain.

Du 03 au juin au 17 juin, le coordinateur du projet EAGLE-Côte d'Ivoire a effectué une mission d'échange à Kampala en Ouganda dans le projet EAGLE sur place. Le but était de renforcer les capacités du projet notamment en termes d'enquêtes et de résultats. Le coordinateur a pu y travailler avec l'équipe locale, faire un échange d'expérience et y apporter ses connaissances.

7- Degré du trafic d'espèces protégées en Côte d'Ivoire

Le projet EAGLE-Côte d'Ivoire a mis en exergue l'ampleur négative du commerce des espèces protégées dans le pays durant le premier semestre de l'année 2024. La lutte durant le premier semestre a porté sur le trafic des défenses d'éléphants, d'un bébé chimpanzé et des peaux de panthères. Cinq opérations majeures ont été réalisées dans cinq régions du pays. Au total, huit (08) trafiquants ont été interpellés.

Ces opérations ont permis de révéler à travers les publications, l'étendue des réseaux criminels fauniques malgré les actions dissuasives, les sensibilisations des autorités et les arrestations précédentes liées au commerce illégal des espèces protégées. L'équipe EAGLE-Côte d'Ivoire a donc profité de l'expérience acquise depuis son installation en 2017 pour intensifier ses efforts dans le but d'atteindre des résultats probants.

La réussite des activités du projet EAGLE-Côte d'Ivoire est due à la bonne coopération avec les autorités ivoiriennes, notamment l'Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police Forestière du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et la Direction de la Faune du MINEF. Les autorités ivoiriennes œuvrent inlassablement pour faciliter les activités du projet et ne ménagent aucun effort pour être hors d'état de nuire les ennemis de la faune.

Au total, huit (08) personnes ont été interpellées avec deux (02) défenses d'éléphants pesant 42 kg, un bébé chimpanzé et 4 peaux de panthères ont été saisies.

L'enquête a révélé que les ivoires saisis appartenaient à un éléphant de près de 4 tonnes issus du Parc national de Taï. L'éléphant a été abattu au sein du parc et ses ivoires retirés dans le but d'être commercialisés. Deux des peaux de panthères saisies notamment à Soubré provenaient également du Parc national de Taï. Les panthères juvéniles avaient été abattues puis leurs peaux retirées pour ensuite être commercialisées. Quant aux deux autres peaux de panthères saisies à Man, elles provenaient du Mali, pays voisin de la Côte d'Ivoire.

La saisie des peaux de panthères et d'ivoires d'éléphant montre à quel point les trafiquants d'animaux exercent une pression sur les parcs nationaux, derniers refuges des animaux dans le pays.

Quant au bébé chimpanzé saisi en février 2024 à Grabo, il était en provenance du Libéria, pays frontalier du côté ouest de la Côte d'Ivoire. L'avant dernière saisie date du 20 décembre 2023 à Bolequin, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. La première saisie date de décembre 2020 à Abidjan. Toutes ces saisies ont en commun, le lieu de provenance des chimpanzés. Il s'agit du Libéria, pays frontalier de la Côte d'Ivoire. Le trafic transfrontalier de bébé chimpanzé est régulier entre le Libéria et la Côte d'Ivoire du fait des frontières trop poreuses et de la corruption qui gangrène les frontières des deux pays. En effet, les trafiquants s'approvisionnent en bébés chimpanzés depuis le Libéria puis les font transiter en Côte d'Ivoire avant leur exportation vers l'Asie et pays du Golf, les principaux demandeurs en primates.

Les chimpanzés sont également très demandés en Côte d'Ivoire, pour servir d'animaux de compagnie ou finir dans des zoos privés pour attirer les touristes.



2 bébés chimpanzés orphelins utilisés comme attrape touristes. Abidjan.